



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 32338

Texte de la question

M. Yves Fromion appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les divers scandales mettant en cause la sécurité alimentaire qui sèment le trouble parmi les consommateurs. Après la « vache folle », les viandes élevées aux hormones en provenance des Etats-Unis, les interrogations suscitées par les OGM, aujourd'hui la dioxine dans les farines animales et même des doutes sur la fabrication et le conditionnement de certaines boissons, il devient évident que c'est toute la chaîne alimentaire produite par l'agriculture qui est mise en cause. Les producteurs, mis à l'index, qui subissent de plein fouet cette crise s'interrogent sur leurs perspectives d'avenir. S'agissant des farines animales entrant dans la composition des aliments du bétail, la substitution peut s'opérer et les agriculteurs sont prêts à reconverter leur jachère et une partie de leur production de céréales en oléoprotéagineux si les conditions économiques leur sont données. Ainsi, si l'Europe doit se doter de sa propre politique agricole basée sur la préférence communautaire, elle doit aussi aborder auprès de l'OMC la question de la sécurité alimentaire. La responsabilité du Gouvernement étant très engagée dans cette lutte contre l'insécurité alimentaire, il lui demande quelles dispositions il entend prendre.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a souhaité qu'une réflexion de fond soit menée sur l'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux, au-delà de l'interdiction générale d'utilisation des cadavres, saisies sanitaires et matériels à risques spécifiés dans le cadre de l'alimentation animale, et de l'interdiction d'utilisation des protéines animales, sauf produits laitiers, dans l'alimentation des ruminants, qui sont actuellement en vigueur en France. A cette fin, il a confié à un haut fonctionnaire une mission visant à évaluer les différents enjeux, notamment techniques et économiques, d'une possible substitution des farines animales dans l'alimentation des animaux. Cette mission devra prendre en compte la question du remplacement des farines animales, en particulier par des matières végétales riches en protéines. Par ailleurs, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a commandé à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, en concertation avec le ministre de l'agriculture et de la pêche et la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, une étude sur les utilisations alternatives possibles des farines animales. De façon générale, en matière de production agricole et alimentaire, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'attache à prendre les mesures les plus pertinentes permettant de protéger la santé humaine ou animale, ainsi que l'environnement, en s'appuyant sur les avis des instances scientifiques compétentes et, notamment, de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, et en prenant en compte les préoccupations des consommateurs. Il s'efforce également de faire valoir son approche au niveau international, en particulier dans le cadre du Codex Alimentarius et de l'Organisation mondiale du commerce.

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32338

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4049

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5587